DECLARATION

DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE DELEGATIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Libreville, du 2 au 3 juin 2003

Les chefs d'Etats et de délégations de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) réunis à Libreville, du 2 au 3 juin 2003, pour examiner l'évolution de la situation en République Centrafricaine,

- Soucieux de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans la sous-région d'Afrique centrale notamment en République centrafricaine ;
- Prenant acte de l'accession du général Français BOZIZE au pouvoir, en qualité de président de la République, chef de 'Etat, à l'occasion des évènements du 15 mars 2003 ;
- Considérant les manifestations de soutien, des forces vives le 28 mars 2003, et de toutes les formations syndicales, le 1er mai 2003 ;
- Ayant à l'esprit la déclaration du président du Conseil de sécurité de ONU sur la République centrafricaine en date du 17avril 2003 ;
- Ayant pris connaissance du rapport présenté par le président François BOZIZE, président de la République centrafricaine ;
- Relevant qu'au lendemain de ce changement, les nouvelles autorités ont pris des mesures salutaires d'apaisement qui favorisent le retour de la paix et de la stabilité sur l'ensemble du territoire national et l'assainissement des rapports avec les pays voisins ;
- Se félicitant du programme d'urgence de relance économique et sociale préparé par le gouvernement de transition dans les domaines spécifiques du renforcement des bases de la démocratie, de la consolidation de la sécurité, de l'assainissement des finances publiques, de la relance de la production, de la redynamisation du secteur privé et du redressement des secteurs sociaux.
- Se félicitent des mesures déjà prises par les autorités centrafricaines en vue du retour rapide à une vie constitutionnelle, et de l'instauration d'une paix durable dans le pays notamment:
    - La formation d'un gouvernement d'union nationale de transition composé d'un Premier ministre consensuel et de représentants de toutes les formations politiques, y compris le MLPC de l'ancien président Ange Félix Patassé et le RDC de l'ancien président André KOLINGBA ;
    - L'instauration d'un Conseil national de transition (CNT), organe de contrôle et de propositions, émanation des différentes composantes de la nation centrafricaine ;
    - L'adoption d'une mesure d'amnistie relative aux événements du 28 mai 2001 ;
    - La fixation d'une période de transition réduite, devant s'achever en janvier 2005 ;
    - Le paiement effectif des salaires ;

Les chefs d'Etats et de délégations recommandent au président François BOZIZE de tout mettre en oeuvre pour la réalisation effective des autres mesures annoncées en faveur de la réconciliation nationale notamment l'adoption et la mise en oeuvre d'un programme de transition avec des objectifs clairs et un échéancier précis ;

- L'adoption et la mise en oeuvre de mesures d'amnistie en faveur de tous ceux qui ont été impliqués dans les précédents événements politiques ;
- La tenue d'un dialogue national sans exclusive en vue de la réconciliation et de la mise en place d'un cadre constitutionnel démocratique ;

- L'organisation d'un référendum constitutionnel ;
- La tenue, à l'issue de la période de la transition, d'élections régulières, libres et transparentes, gage d'une véritable démocratie.

Les chefs d'Etats et de délégations lancent un appel à l'Union africaine (UA) pour la prise en compte de l'évolution favorable de la situation en République centrafricaine et sa réintégration rapide au sein de la communauté africaine.

Ils lancent également un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle apporte une assistance humanitaire d'urgence et un soutien aux efforts louables entrepris par les autorités centrafricaines, en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Ils lancent en outre un appel à la communauté financière internationale, et plus particulièrement à la Banque africaine de développement (BAD), au Fonds monétaire internationale (FMI), à la Banque mondiale, à l'Union européenne et aux pays membres du 08, pour qu'ils apportent une aide substantielle à l'effort de reconstruction de la République centrafricaine.

Les chefs d'Etats et de délégations ont décidé de :

1. reconnaître officiellement les nouvelles autorités de la République centrafricaine;
2. maintenir et renforcer la Force multinationale de la CEMAC avec pour mission de:
   - *contribuer à la sécurisation de la République centrafricaine (RCA);*
   - *contribuer à la restructuration des Forces armées centrafricaines (FA CA)*
   - *accompagner le processus de transition pour la réconciliation nationale;*
3. octroyer une aide ponctuelle de 5.000.000.000 F CFA en faveur de la République centrafricaine.

Les chefs d'Etats et de délégations ont adopté la présente déclaration.

Fait à Libreville, le 3 juin 2003